



CHARTRE D'ENGAGEMENT ET DE FONCTIONNEMENT

ÉCOLES ET STRUCTURES PARTENAIRES

DU RÉSEAU CITOYEN

DES MÉDECINES COMPLÉMENTAIRES ET ALTERNATIVES (RC-MCA)

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Nom GIRAUD

Prénom Alain

Type de structure Syndicat Sophrologues Indépendant (SSI)

Date de création 3 juillet 2017

Adresse 7 rue du dauphin

Code Postal 73100

Ville Aix les Bains

Téléphone Domicile 0 811 030 060

Portable 06 07 52 12 68

Email ssi.sophrologie@gmail.com

Type de formation (DU, RNCP...) :

Agrée par (université, ministères...) : Déclaration de dépôt 1/2017 Mairie Aix les Bains

NIVEAU DE FORMATION ET DE RECONNAISSANCE

- Niveau de formation reconnu par l'État et date
- Habilitation(s) et date(s)
- RNCP (niveau) et date
- Date et durée de la dernière habilitation
- Si nécessaire, autre éléments et labels de reconnaissance :

.....

.....

.....

LIENS À L'ÉCOSYSTÈME MCA

~~Le SSI s'interdit toute discrimination entre ses membres en fonction de leurs convictions religieuses, philosophiques ou politiques.~~

Le mouvement syndical, à tous les échelons, s'administre et décide de son action dans l'indépendance absolue à l'égard des écoles de formations, des gouvernements, des partis politiques, des sectes philosophiques ou autres groupements extérieurs.

Il se réserve le droit de répondre favorablement ou négativement aux appels qui lui seraient adressés par d'autres groupements en vue d'une action déterminée. Il se réserve également le droit de prendre l'initiative de ces collaborations momentanées, estimant que sa neutralité à l'égard des partis politiques ne saurait impliquer son indifférence à l'égard des dangers qui menaceraient la profession de Sophrologue.

CHARTRE DE PARTENARIAT ET DE RESPECT DU FONCTIONNEMENT

AVANT-PROPOS

Nous vous remercions chaleureusement de l'intérêt que vous portez au Réseau Citoyen des Médecines Complémentaires et Alternatives (RC-MCA), un réseau fondé par l'Agence des Médecines, Complémentaires et Alternatives (A-MCA). Pour participer de la meilleure façon possible aux activités du Réseau Citoyen et afin que notre engagement mutuel soit entier nous avons tenu à rédiger une **charte de partenariat**.

1. QU'EST-CE QUE LE RÉSEAU CITOYEN DES MCA ?

Le Réseau Citoyen des Médecines Complémentaires et Alternatives (RC-MCA) et l'organe grand public de l'A-MCA. Il constitue l'interface entre « les citoyens » et l'A-MCA. Les membres adhérents – professionnels ou non – sont invités à partager leurs attentes, leurs idées et leurs expériences dans le cadre de débats et de consultations citoyennes.

2. L'A-MCA MOBILISE DES PRATICIENS À TRAVERS SON RÉSEAU CITOYEN (RC-MCA)

Réservés aux praticiens membres de son Réseau Citoyen, et titulaires d'un diplôme reconnu (RNCP, écoles agréées, Diplôme Universitaire), l'A-MCA s'entoure d'un écosystème de praticiens. Les praticiens seront invités à contribuer à des réflexions ciblées, à participer à des projets pilotés par le RC-MCA/ou par l'A-MCA.

Ces projets, de natures transverses, peuvent par exemple concerner :

- la mobilisation de praticiens sur le terrain dans le cadre de projets pilotés par l'A-MCA (ex. interventions sur sites),
- la participation active de praticiens dans le cadre d'évènements portés par le RC-MCA (ex. visioconférences),
- l'implication de praticiens dans le cadre de réflexions initiées par le RC-MCA (ex. consultations de praticiens),
- la contribution de praticiens dans le cadre de publications internes ou externes à l'A-MCA (ex. focus sur une MCA).

3. LE RC-MCA : PARTENAIRE D'INSTANCES REPRÉSENTATIVES DE PRATICIENS

Pour faciliter l'intégration, sur le terrain, de praticiens formés, le Réseau Citoyen des MCA s'attache à établir des partenariats avec des instances représentatives reconnues (ex. écoles de praticiens, Associations, Réseaux professionnels, Universités...). Ainsi, dans le cadre de projets de terrain impliquant des praticiens, le Réseau Citoyen à vocation à privilégier les praticiens issus de ses instances partenaires, gage de la qualité et de la sécurité des interventions.

Au-delà, cette démarche de partenariats permet également aux instances représentatives de créer des relations privilégiées avec le Réseau Citoyen des MCA, notamment à travers :

- des réflexions communes autour des enjeux liés aux MCA,
- un partage d'idées relatif aux débats et/ou aux résultats des consultations citoyennes du Réseau,
- la participation des partenaires à certains évènements du Réseau Citoyen,
- des réunions à thématiques dédiés à certains partenaires (ex. focus sur une MCA)
- des réunions annuelles « multipartenaires » et réservées aux partenaires du Réseau Citoyen, etc.

Plus largement, ces partenariats sont le moyen d'impulser une dynamique vertueuse de réflexion et de valorisation des différentes MCA dont les formations sont reconnues. Ils sont à la fois une façon de valoriser les praticiens issus des instances représentatives du Réseau Citoyen (ex. mobilisation de praticiens) mais également, une manière de contribuer à la visibilité d'instances reconnues (ex. communication des partenaires).

En retour, les partenaires s'engagent à participer aux démarches portées par le Réseau Citoyen (RC-MCA), à valoriser ses initiatives auprès de son écosystème (ex. communications auprès d'autres instances représentatives) et à faciliter l'intégration de ses praticiens au sein du Réseau Citoyen en diffusant notamment le formulaire d'inscription du Réseau Citoyen auprès de ses étudiants et/ou de ses anciens étudiants, et/ou d'autres praticiens.

Cette double dynamique de valorisation, des instances représentatives de praticiens d'une part, et de l'A-MCA et du RC-MCA d'autre part, est une façon d'œuvrer collectivement en faveur d'une intégration cohérente, structurée et sécurisée des MCA. Cette dynamique est au cœur de la mission de l'A-MCA : *« favoriser l'essor des pratiques bénéfiques tout en luttant contre les dérives en santé »*.

4. ÊTRE ECOLE PARTENAIRE

UN ENGAGEMENT PRECIEUX

Le lien avec des instances représentatives reconnues (écoles, Universités, associations, réseaux de praticiens reconnus...) est un élément indispensable pour la démarche de l'A-MCA. Être une école partenaire, c'est participer de façon active aux réflexions et aux actions de l'A-MCA, et cela sans aucune compensation financière. Chaque instance partenaire adhère de fait à l'éthique de l'Agence et engage avec elle une relation privilégiée, y compris, au nom des étudiants et des anciens.

5. EN TANT QU'ECOLE PARTENAIRE, L'INSTANCE REPRÉSENTATIVE DE PRATICIENS S'ENGAGE

À COOPERER SELON LES PRINCIPES SUIVANTS :

- ☒ Accepter les principes de l'A-MCA et se conformer à ses objectifs
- ☒ Diffuser le formulaire d'inscription du Réseau Citoyen auprès de ses (anciens) étudiants
- ☒ Valoriser l'Agence dans ses démarches de communication (ex. site internet)
- ☒ Garder la confidentialité des réflexions portées
- ☒ Informer l'Agence en cas de non renouvellement d'accréditation ou de reconnaissance
- ☒ Informer l'Agence en cas d'adhésion de l'école auprès d'une autre instance œuvrant dans le domaine
- ☒ S'investir par accord mutuel (AMCA- École) sur des projets et des initiatives de l'Agence

A noter que la coopération et le partenariat privilégié avec l'A-MCA peut prendre fin à tout moment si l'une des deux parties le souhaite. Le partenariat devient aussi caduc en cas de perte de RNCP ou de reconnaissance de l'État et/ou du Ministère de rattachement (du travail, de la santé, de l'éducation...). Il devient également caduc en cas de non-respect des valeurs de l'A-MCA ou de l'adhésion du partenaire à un organisme s'inscrivant à l'encontre des valeurs de l'A-MCA.

6. EN TANT QU'ASSOCIATION PARTENAIRE, L'A-MCA S'ENGAGE

À COOPERER SELON LES PRINCIPES SUIVANTS :

- ☒ Donner la priorité aux écoles et instances partenaires à chaque fois que possible
- ☒ Privilégier les praticiens issus des instances partenaires dans ses projets de terrain
- ☒ Privilégier les représentants des partenaires dans le cadre d'évènements portés par le Réseau
- ☒ Valoriser les écoles partenaires dans ses démarches de communication
- ☒ Garder la confidentialité des réflexions portées
- ☒ Mener au moins une fois par an, une réunion annuelle impliquant tous les partenaires du Réseau
- ☒ Accorder le droit à l'instance de se présenter comme Partenaire du réseau citoyen (RC-MCA)

Fait à AIX LES BAINS

Le 23 janvier 2021

Lu et approuvé

Approuvé
alain , 23/01/2021 , 16:08:13

Alain Giraud
Président national du SSI
Diplômé Universitaire Sophrologie
RNCP académie de Sophrologie de Paris



Signature précédée de la mention « lu et approuvé »